



Industrie
Canada

Industry
Canada

RÉFORME DU SYSTÈME DES NOMS DE DOMAINE

État de la situation et énoncé de principes

Rédigé par Industrie Canada

en collaboration avec
Omnia Communications Inc.

Septembre 1998

Canada

Le présent document est également diffusé en version électronique sur le site Web suivant:

<http://com-e.ic.gc.ca/francais/dns>

Le présent document peut être fourni dans d'autres versions aux personnes handicapées qui en font la demande.

Pour obtenir des exemplaires du présent document, veuillez vous adresser aux:

Services de distribution
Direction générale des communications
Industrie Canada
Bureau 205D, tour Ouest
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5

Téléphone: (613) 947-7466

Télécopieur: (613) 954-6436

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada (Industrie Canada) 1998

No. de catalogue C2-386/1998 F

ISBN 0-662-83282-5

52133F

Also available in English under the title *Reform of the Domain Name System: Current Developments & Statement of Principles.*

<http://e-com.ic.gc.ca/english/dns>

RÉFORME DU SYSTÈME DES NOMS DE DOMAINE

État de la situation et énoncé de principes

Table des matières

I. Aperçu des faits récents	2
1. Document de consultation publié en août	2
2. Propositions préconisant la création d'une nouvelle corporation	2
3. Voies parallèles	3
4. Chronologie des événements	4
II. Objectifs stratégiques et principes devant guider la réforme	5
1. Portée des initiatives	5
2. Principes à observer	5
3. Prise de décisions et obligation de rendre des comptes	7
III. Progrès accomplis sur les questions soulevées	8
1. Examen des espaces de nom .ca et .us	8
2. Concurrence et politique de concurrence	10
3. Règlement des différends	11
4. Adressage	12

RÉFORME DU SYSTÈME DES NOMS DE DOMAINE

État de la situation et énoncé de principes

Le présent document a pour objet de rendre compte de faits récents susceptibles d'avoir une incidence sur les intérêts canadiens dans la réforme du Système des noms de domaine (DNS) et sur d'autres questions relatives à Internet. Il vise également à présenter brièvement certains principes et objectifs stratégiques établis par Industrie Canada au nom du gouvernement du Canada. Bon nombre des mesures connexes sont prises en collaboration avec des organisations du secteur privé, conformément à l'objectif fondamental du gouvernement : sensibiliser le public aux questions à débattre et encourager le secteur privé au moment où il prend les leviers de commande de la gestion d'Internet.

L'un des grands défis inhérents au processus de réforme réside dans la vitesse vertigineuse à laquelle évolue la situation, particulièrement mais non exclusivement aux États-Unis. Au moment de la publication du présent document, il s'agit peut-être d'une question de jours avant que l'on crée le conseil d'administration provisoire du nouvel organisme chargé de la gestion ou de la coordination du DNS, la « nouvelle corporation » (le calendrier initial du gouvernement des États-Unis, présenté dans le Livre blanc, fixait au 30 septembre 1998 la date limite pour cette étape). Pour être aussi opportun et utile que possible, le présent document met l'accent sur trois grands volets.

- Tout d'abord, il donne un aperçu de quelques faits récents, y compris une chronologie des événements.
- Deuxièmement, il présente plusieurs principes stratégiques d'ordre général qui, selon le gouvernement du Canada, doivent être observés non seulement dans le processus de réforme proprement dit, mais aussi dans les dispositions à long terme prises pour la gestion du DNS.
- Troisièmement, il indique la façon dont le Canada et la collectivité internationale abordent des problèmes particuliers.

I. Aperçu des faits récents

1. Document de consultation publié en août

Le présent document s'inscrit dans la foulée du document de consultation publié par Industrie Canada le 14 août, intitulé *Réforme du système des noms de domaine et examen de questions connexes sur la gestion d'Internet*. Ce dernier présente une analyse détaillée des questions de fond, y compris le mode de fonctionnement du DNS, la raison d'être du débat dont font l'objet les changements au Système et l'effet éventuel de ces changements sur une gamme d'activités reliées à Internet, en particulier le commerce électronique (le document définit également une série de termes techniques). Nous ne reviendrons pas en détail ici sur le document de consultation. Les lecteurs désireux d'examiner le contexte et une description ponctuelle des éléments en jeu dans le processus de réforme peuvent consulter le document sur le site Web <<http://e-com.ic.gc.ca/francais/651d1.htm>>.

Le document de consultation offrait aux parties intéressées la possibilité de formuler des commentaires sur les diverses facettes du processus de réforme. En raison du calendrier établi par le gouvernement des États-Unis, la période de consultation a dû être relativement limitée dans le temps.

Industrie Canada a néanmoins reçu des commentaires utiles sur plusieurs points, tant directement de particuliers et d'organisations qu'indirectement par l'intermédiaire du Comité spécial sur la réforme du Système des noms de domaine et l'examen de questions connexes sur la gestion d'Internet. Le Comité regroupe sept membres provenant des milieux des affaires, de la protection de la propriété intellectuelle et de l'enseignement et représentant un large éventail d'intérêts reliés à Internet. La plupart des réactions au document de consultation qui ont été transmises au membres du Comité ont été très favorables.

2. Propositions préconisant la création d'un nouvel organisme

Le débat portant sur la réforme du DNS a été largement influencé par deux grandes propositions formulées durant l'été et visant à amorcer le processus de réforme. L'une de ces propositions, connue sous le nom de « nouvelle IANA » a été préparée et distribuée par l'Internet Assigned Numbers Authority (IANA) sous la gouverne de Jon Postel. La troisième version de cette proposition (IANA 3), diffusée à la fin d'août, tient compte de plusieurs changements apportés

par suite des critiques et des commentaires formulés par les parties intéressées
<<http://www.iana.org/description.html>>.

L'autre proposition émanait de Network Solutions, Inc., (NSI), qui s'est efforcée dans une certaine mesure de refléter le point de vue des membres de l'International Forum on the White Paper (IFWP), coalition de groupes s'intéressant à Internet, qui a tenu des réunions internationales tout au long de l'été pour discuter du Livre blanc du gouvernement des États-Unis <<http://www.ifwp.org>>. Les deux propositions constituaient essentiellement des canevas pour la nouvelle corporation, intégrant un ensemble de règlements pour sa structure ainsi que pour la composition et les fonctions du conseil d'administration et celles de divers comités.

Les choses ont changé le 17 septembre, lorsque les deux modèles ont été essentiellement fusionnés en une proposition faisant l'objet d'un consensus : l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN). Décrite par ses auteurs comme un effort concerté de l'IANA et de NSI, la nouvelle proposition présente à la fois des statuts constitutifs et des règlements administratifs pour la nouvelle corporation responsable du DNS. Elle s'inspire largement de l'IANA 3, modifiée en fonction des critiques formulées sur les lacunes du modèle de l'IANA.

3. Voies parallèles

En tentant de comprendre les faits nouveaux signalés précédemment, il peut être utile de rappeler les processus parallèles en cours tant au Canada que sur la scène internationale. Au pays, la consultation relativement au DNS a été menée en parallèle avec un processus similaire axé sur l'espace de noms .ca, sous la gouverne d'un groupe du secteur privé, le Comité consultatif sur le nom de domaine canadien (CCNDC). Comme tout porte à croire que la réforme du DNS dans son ensemble aura une incidence sur les changements apportés à la gestion de .ca, le gouvernement suit de près l'évolution de la situation. (On trouvera ci-après plus de détails à cet égard.)

Plusieurs consultations et réunions organisationnelles, officielles ou non, ont eu lieu à l'échelle internationale. Mentionnons notamment les réunions organisées par l'IFWP et l'enquête menée par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), établie à Genève, qui a pour objet de solliciter des recommandations sur les questions relatives au DNS concernant les marques de commerce et les autres formes de propriété intellectuelle. (On trouvera ci-après plus de détails à cet égard.)

4. Chronologie des événements

Pour donner en un coup d'œil un aperçu de l'évolution de la situation, la chronologie suivante indique certaines étapes du processus de réforme franchies depuis le début de l'année. Certaines autres dates dignes de mention sont mentionnées (en italiques) à titre indicatif.

20 février	Publication du Livre vert des États-Unis sur la réforme du DNS
<i>Février et mars</i>	<i>Consultation publique sur l'espace de noms .ca tenue par le CCNDC</i>
4 mars	Réunion publique sur le Livre vert des États-Unis tenue sous l'égide d'Industrie Canada
11 et 12 mai	Participation d'Industrie Canada à la conférence Net 98
12 mai	Réponse officielle d'Industrie Canada au Livre vert des États-Unis
5 juin	Publication du Livre blanc des États-Unis sur la réforme du DNS
19 juin	Première réunion du Comité ad hoc sur la réforme du Système des noms de domaine et l'examen de questions connexes sur la gestion d'Internet
Juin et juillet	Préparation du document de consultation d'Industrie Canada sur le DNS
<i>8 juillet</i>	<i>Publication de la demande de commentaires RFC-1 de l'OMPI</i>
Juillet et août	Réunions internationales de l'IFWP
14 août	Publication du document de consultation d'Industrie Canada sur le DNS
8 septembre	Date limite pour la formulation de commentaires sur le document de consultation sur le DNS
10 septembre	Deuxième réunion du Comité ad hoc sur la réforme du DNS
<i>17 septembre</i>	<i>Publication de la demande de commentaires RFC-2 de l'OMPI</i>
Septembre	Préparation du document d'information d'Industrie Canada sur le DNS
<i>Septembre</i>	<i>Publication anticipée du rapport du CCNDC sur l'espace de noms .ca</i>
30 septembre	Date limite, en vertu du Livre blanc des États-Unis, pour l'établissement d'une nouvelle corporation

II. Objectifs stratégiques et principes devant guider la réforme

Comme il en a été question dans le document de consultation, la réforme pose plusieurs défis : le fait que le processus a été amorcé par le gouvernement des États-Unis, qui n'exerce sur celui-ci qu'un contrôle indirect; la nature internationale des questions à traiter; et, comme nous l'avons signalé précédemment, la rapidité de la prise de décisions par bon nombre des parties intéressées. On peut de ce fait avoir plus de difficulté à trouver des solutions expéditives à l'égard des

différentes questions en jeu, mais le gouvernement du Canada croit qu'il faut garder à l'esprit plusieurs concepts généraux au cours du processus de réforme.

1. Portée des initiatives

Au niveau le plus général, le gouvernement souhaite que les Canadiens participent à tous les aspects des activités sur Internet et en tirent parti. De toute évidence, il s'agit entre autres des activités reliées directement au DNS, comme les services offerts par les registraires et les fournisseurs de services Internet, sans oublier un éventail beaucoup plus large d'applications de commerce électronique. L'un des objectifs primordiaux de la consultation sur le DNS – en l'occurrence la mission du Groupe de travail sur le commerce électronique d'Industrie Canada – consiste à porter à l'attention des Canadiens ces vastes possibilités.

Dans une perspective plus large encore, le gouvernement souhaite garantir que l'on bénéficiera au Canada de tous les avantages du réseautage informatique – non seulement dans le domaine des affaires, mais aussi, notamment, en matière d'éducation et de téléenseignement, de télémédecine, de promotion culturelle, d'action sociale et de développement communautaire. Tous ces objectifs s'inscrivent d'emblée dans le cadre du « programme de connectivité » d'Industrie Canada.

2. Principes à observer

Certains principes clés serviront de fondement aux activités futures du gouvernement. Certains d'entre eux sont énoncés ci-après à titre indicatif, mais le gouvernement en formulera d'autres en collaboration avec des représentants de l'industrie et d'autres intervenants à mesure que l'on analysera des questions particulières au cours des prochains mois.

- i) Tout comme d'autres éléments nécessaires au commerce électronique, le Système des noms de domaine doit reposer le plus possible sur les forces du marché, l'autoréglementation et la concurrence. Pour sa part, le gouvernement canadien mettra tout en œuvre afin d'ouvrir des perspectives pour le secteur privé et, autant que possible, minimiser les coûts et simplifier la procédure au profit des fournisseurs de services Internet et des utilisateurs.

- ii) Le cadre de gestion du DNS doit assurer un fonctionnement et un enregistrement efficaces et rentables, qui répondent aux besoins des utilisateurs et dont les prix sont fixés en fonction des coûts.
- iii) Les Canadiens participant au fonctionnement du DNS – et de façon plus générale au commerce électronique – doivent avoir accès à un système exempt d'obstacles déraisonnables à l'entrée de nouveaux acteurs.
- iv) Il faut offrir aux registraires, aux fournisseurs de services Internet ainsi qu'aux utilisateurs – entreprises et particuliers – et aux autres parties intéressées du Canada un accès équitable et efficace aux adresses IP et aux mécanismes de routage, tout en respectant les mécanismes mondiaux pour assurer une solide connectivité internationale.
- v) Le nouveau DNS doit tirer le meilleur parti possible des procédures d'attribution de noms pour assurer l'efficacité de l'identification et de l'accès, tant à des fins commerciales que pour l'application de la loi, de sorte que la connaissance, la facilité d'utilisation et les avantages mnémoriques de l'espace de noms soient préservés, voire améliorés. Bien que l'on puisse atteindre cet objectif en recourant graduellement à de nouveaux domaines de tête génériques, il faut également utiliser de façon novatrice les répertoires et les autres ressources connexes.
- vi) Le processus de demande de noms doit être rapide, facile et abordable. Par ailleurs, le gouvernement reconnaît la nécessité d'adopter des politiques pour tout nouveau système, qu'il s'agisse de l'espace de domaines de tête génériques ou de l'espace de codes de pays, afin de réduire les conflits entre les titulaires de noms de domaine et ceux d'autres droits, y compris les titulaires de marques de commerce et de dénominations sociales. Le CCNDC a précisé que le conseil d'administration du nouveau registre .ca examinera soigneusement des politiques et des procédures visant à réduire ces conflits et à diminuer le recours aux tribunaux, en consultation avec le gouvernement et le milieu de la protection de la propriété intellectuelle.
- vii) Tout nouvel organisme assurant la gestion ou la coordination du DNS devrait accorder la priorité absolue à la représentation, à l'obligation de rendre des comptes et à la diversité internationales au niveau du conseil d'administration et à celui des comités.

3. Prise de décisions et obligation de rendre des comptes

En raison de leur importance cruciale pour le succès de la réforme, certains autres commentaires sont formulés ici relativement à ce dernier principe concernant les nouveaux mécanismes de gestion.

Du point de vue du gouvernement du Canada, la création d'un organisme de coordination du DNS, la « nouvelle corporation », qui à tout le moins devra véritablement rendre des comptes et sera vraiment représentative, demeure l'un des objectifs les plus importants de la réforme. De toute évidence, il n'est pas suffisant que le gouvernement des États-Unis assure simplement qu'il a « privatisé » le DNS, c'est-à-dire que le contrôle des fonctions liées au DNS est désormais assuré non plus par les organismes gouvernementaux, mais bien par un groupe du « secteur privé ». Le Livre blanc lui-même établit une norme plus élevée à cet égard et ce genre de privatisation réduite à sa plus simple expression ne répondra certainement pas aux besoins de la plupart des groupes d'utilisateurs ou de la collectivité internationale.

On a déjà brièvement fait mention de la plus récente proposition, formulée conjointement par l'IANA et NSI, préconisant la création d'une nouvelle corporation, l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN). Le gouvernement reconnaît l'importance d'aller de l'avant dès que possible en suivant un plan d'action bien établi permettant d'obtenir un consensus. Quelles que soient les caractéristiques particulières des propositions débattues, le modèle de corporation qui recevra en bout de ligne l'assentiment du gouvernement des États-Unis devra respecter les principes généralement acceptés d'obligation de rendre des comptes et de transparence.

Compte tenu de l'objectif fondamental de privatisation, le rôle des gouvernements dans la transition vers un nouvel organisme de gestion est naturellement plutôt limité (signalons toutefois que la proposition de l'ICANN prévoit la création d'un comité consultatif gouvernemental). C'est pourquoi il est d'autant plus important de confier un rôle actif au secteur privé canadien. Les Canadiens ayant des intérêts relatifs à la gestion doivent aussi reconnaître qu'il ont un rôle à jouer non seulement dans la transition initiale, mais davantage encore dans les activités à long terme du nouvel organisme.

III. Progrès accomplis sur les questions soulevées

Le document de consultation laissait entendre que la réforme du DNS et les questions connexes ne se prêtent pas à des solutions rapides ou uniformes. Même si l'attention est pour le moment concentrée sur la nouvelle corporation et sa structure, le gouvernement du Canada et d'autres parties intéressées, notamment des organisations internationales, sont aux prises de diverses manières avec d'autres aspects de la réforme. Nous avons déjà abordé ce sujet précédemment, mais on trouvera ici plus de détails sur les techniques de résolution de problèmes appliquées au Canada et sur la scène internationale.

1. Examen des espaces de nom .ca et .us

Au Canada, les travaux d'examen de la réforme du DNS et celle de l'espace de nom .ca se sont faits distinctement. Or, il est difficile d'isoler les incidences qu'aura la réforme de la gestion du code .ca des incidences qu'aura la réforme globale du DNS car cette dernière dans son ensemble risque d'avoir des effets sur l'utilisation et la gestion à long terme des codes de pays, y compris l'espace .ca.

Comme on peut le lire dans le document de consultation sur le DNS, « on déploie des efforts considérables pour en arriver à un juste équilibre entre le besoin d'un système compatible avec la nature internationale et ouverte d'Internet et l'objectif de conserver le domaine .ca comme une ressource appartenant aux Canadiens et contrôlée par eux pour leur propre bénéfice ». Le CCNDC, auprès duquel le gouvernement agit à titre d'observateur, a tenu le printemps dernier des consultations publiques sur les changements proposés à la gestion de l'espace .ca. Le gouvernement ne participe d'aucune autre façon à la gestion de l'espace de noms de domaine .ca, que gère bénévolement John Demco de l'Université de la Colombie-Britannique avec l'aide du Comité .CA.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement joue actuellement un rôle consultatif dans le processus visant à transférer la gestion de l'espace .ca à un registre sans but lucratif fonctionnant selon le principe de recouvrement des coûts. Le gouvernement a fait savoir au CCNDC qu'il est en faveur du cadre proposé par ce dernier pour le nouveau DNS .ca. En outre, le gouvernement a encouragé le CCNDC à agir le plus rapidement possible pour créer le nouveau registre (Agence canadienne d'enregistrement Internet – ACER) et le rendre opérationnel. Ce registre fera appel aux fournisseurs de services Internet et à d'autres membres de l'industrie d'Internet pour

l'enregistrement des utilisateurs. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le processus du CCNDC, visitez le site Web du registre (<www.cira.ca/>).

Par ailleurs, le gouvernement des États-Unis a publié le 3 août une demande officielle de commentaires sur l'amélioration de l'espace de domaine .us, sous le titre *Request for Comments on the Enhancement of the .us Domain Space*. Le gouvernement du Canada considère que ce processus pourrait se révéler important pour l'avenir des codes de pays en général, et non pas uniquement de l'espace .us. Le 5 octobre est la date limite pour la formulation de commentaires par le public. La consultation actuelle sera suivie d'au moins une autre demande de commentaires portant sur l'évolution de l'espace .us. L'allégation selon laquelle une utilisation commerciale accrue du nom .us réduira la pression exercée sur le domaine de tête générique .com et atténuera les conflits entre les demandeurs américains et non américains constitue l'une des questions soulevées. Le gouvernement du Canada suivra de près l'évolution de la situation pour en connaître les incidences internationales. Il exhorte les Canadiens ayant des intérêts dans ce processus (par exemple, ceux qui exercent des activités commerciales aux États-Unis) à faire part de leur point de vue à la National Telecommunications and Information Administration (NTIA). Pour consulter la demande de commentaires et obtenir plus de détails sur le sujet, visitez le site Web de la NTIA <<http://www.ntia.doc.gov/ntiahome/domainname/usrfc/dotusrfc.htm>>.

2. Concurrence et politique de concurrence

En général, le Système de noms de domaine et les autres éléments d'Internet reposent sur un fonctionnement très centralisé. Tant que la population d'utilisateurs a été relativement restreinte et homogène et que le trafic est demeuré de nature essentiellement non commerciale, ce genre de centralisation, ne comportant guère de mécanismes de reddition des comptes, était acceptable pour la plupart des participants. Or, les choses ont changé. L'utilisation beaucoup plus considérable d'Internet, la nature nettement plus hétérogène de la population d'utilisateurs et la prépondérance croissante des activités commerciales signifient toutes qu'un nouveau système de gestion doit être concurrentiel dans la forme et le fond.

Le gouvernement du Canada a indiqué clairement dans le document de consultation qu'il est favorable à un environnement concurrentiel pour la gestion du DNS. Par ailleurs, le gouvernement et d'autres parties intéressées reconnaissent que ce principe général soulève de nombreuses questions au chapitre de la mise en œuvre. Certaines questions ont trait à

l'applicabilité des lois américaines antitrust à la conduite de la nouvelle corporation (le Livre blanc préconise que la loi antitrust s'applique à cette dernière) et à la possibilité d'appliquer la loi canadienne sur la concurrence aux activités de la nouvelle corporation au Canada. Sans mesures de protection appropriées contre les comportements anticoncurrentiels, le gouvernement entrevoit plusieurs problèmes possibles découlant des activités de la nouvelle corporation. Par exemple :

- Si les pouvoirs sont trop concentrés dans les mains de la nouvelle corporation, on risque d'assister à un abus sur le marché de la part des intervenants bien établis, qui pourraient se servir de leur position pour dominer le commerce électronique.
- Si la nouvelle corporation élabore et met en œuvre des normes techniques sans mener une consultation auprès d'un échantillon représentatif des groupes d'utilisateurs, ces normes pourraient servir d'obstacles à l'entrée de nouveaux acteurs.
- Il y a un risque d'abus au chapitre des droits de propriété intellectuelle si on reconnaît des droits à l'égard des noms de domaine, ce qui imposerait à la concurrence des contraintes inopportunes.

Le gouvernement étudiera au cours des prochains mois le rôle que doit jouer la politique sur la concurrence dans le cadre de la réforme.

3. Règlement des différends

Comme nous l'avons mentionné précédemment et comme en fait état le document de consultation, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) va de l'avant en menant une enquête internationale qui portera sur plusieurs questions reliées au DNS. Elle a publié le 8 juillet une première demande de commentaires (RFC-1) pour connaître le point de vue des parties intéressées sur les paramètres de l'enquête. On trouvera de plus amples renseignements sur le site Web de l'OMPI

<<http://wipo2.wipo.int/process/fre/processhome.html>>. L'OMPI a maintenant recueilli ces commentaires et publié une deuxième demande de commentaires (RFC-2), invitant les parties intéressées à exprimer leur opinion sur quatre sujets de préoccupation : la prévention des différends, le règlement des différends, le processus de protection des marques célèbres et réputées dans les domaines de tête génériques ainsi que les effets de nouveaux domaines de tête

génériques sur les droits de propriété intellectuelle. Le 2 novembre est la date limite pour formuler des commentaires. Très favorable à la recherche de mécanismes de rechange pour le règlement des différends, le gouvernement du Canada signale que ces mécanismes peuvent avoir un rôle important à jouer non seulement en réduisant les fardeaux découlant des différends axés sur les marques de commerce, mais aussi dans toute une gamme d'activités et de pratiques qui prennent forme autour du commerce électronique et de la réforme du DNS.

Cette enquête est un bon exemple d'action internationale faisant appel à une approche de consultation ou d'étude, approche qui a été recommandée à l'origine par le Livre blanc des États-Unis et a fait l'objet d'un consensus depuis. L'OMPI a créé un groupe d'experts (comprenant un Canadien) pour la tenue d'audiences de grande envergure dans une dizaine de pays avant de présenter un rapport final, en mars 1999. Bien que les activités de l'OMPI reposent généralement sur des relations de gouvernement à gouvernement, l'enquête est axée sur la participation du secteur privé et on souhaite obtenir l'apport des particuliers et des organisations. Le gouvernement encourage les Canadiens à jouer dans la mesure du possible un rôle actif dans l'enquête.

4. Adressage

Plusieurs questions concernant l'adressage IP (Internet protocole) et le rôle des registres régionaux sont ressorties au cours de la consultation sur le DNS. On peut lire dans le document de consultation que le débat international a parfois minimisé ces questions en faveur de l'espace de noms proprement dit, où les conflits et les problèmes de gestion sont généralement plus visibles. Certaines questions relatives au IP portent sur l'affectation et la conservation des ressources pour la numérotation IP. Il est possible que l'on doive maintenant porter une attention particulière à la mise en œuvre imminente de IPv6. D'autres questions se rapportent à la façon dont la perspective d'éventuels changements aux activités des registres régionaux, en particulier l'American Registry for Internet Numbers (ARIN), influera sur les intérêts canadiens et sur leurs possibilités de participation.

Le rapatriement éventuel de l'adressage IP au Canada a fait l'objet de certaines discussions. Cette mesure signalée dans le document de consultation risque de ne pas porter fruit dans un proche avenir, mais le gouvernement sait que différents intervenants du secteur privé étudient à l'heure actuelle les coûts et les avantages du rapatriement.

Le gouvernement du Canada a l'intention de continuer à suivre de près la réforme du DNS. À l'appui des objectifs généraux de sensibilisation du public et de promotion des initiatives du secteur privé, il établira des hyperliens donnant accès à des sources d'information canadiennes et internationales et à d'autres documents.
